



CONSEIL DU CCAS DE LA COMMUNE DE RINXENT

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2018 COMPTE-RENDU

Le Conseil du CCAS de la commune de RINXENT s'est réuni le 19 décembre 2018 à 19h en la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Madame BARBAZON Nadège, Vice-présidente du CCAS.

Il est procédé à l'appel comme suit :

LOEUILLET Nicolas	Exc	DEHOUCK Claire	X	THUILLIER Anita	X
SAUVAGE Sophie	X	BURET Pascale	Exc	MAILLARD Aurèlie	X
BARBAZON Nadège	X	PLART Audrey	Ab	ELLART David	X
CHEVALIER Ludivine	X				
				TOTAL Présents	7

Pouvoir :

M. Nicolas LOEUILLET donne pouvoir à MME Nadège BARBAZON

Total présents 7 ; Total pouvoirs 1 dont 1 opérationnel.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance ouverte, Mme Nadège BARBAZON est élue secrétaire.

Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

Question N°1 : - Décision modificative n° 2 du budget

Madame Barbazon, vice-présidente du CCAS expose que :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget 2018 du C.C.A.S.,

Vu l'imputation sur l'exercice 2018 – chapitre 65 de factures de 2017 à hauteur d'environ 51.000 €.

Vu les besoins en crédit du chapitre 65, compte 6562 - aides afin de pouvoir payer les factures en instances à hauteur de 2.830 € et celles à venir

Vu les produits exceptionnels (chapitre 77) perçus à hauteur de 2.112,71 €

Il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire et propose :

- D'augmenter le budget de fonctionnement en intégrant les nouvelles recettes perçues ;
- De modifier la répartition des crédits en dépenses au sein de la section de fonctionnement.

Chapitre	Intitulé	Prévu	Exécuté au 18/12/2018	% au 18/12/18	Disponible / attendu	Besoin en crédit	Chapitre prélevé	Nouveau disponible	Nouveau budget
Fonctionnement									
D011	Charges à caractère général	865,15 €	427,77 €	49,44%	437,38 €		400,00 €	37,38 €	465,15 €
D65	Autre charges de Gestion	81 520,00 €	80 440,85 €	98,68%	1 079,15 €	2 500,00 €			84 020,00 €
D67	Charges Exceptionnelles	3 000,00 €	2 658,46 €	88,62%	341,54 €		300,00 €	41,54 €	2 700,00 €
	Total	85 385,15 €	83 527,08 €	97,82%	1 858,07 €				87 185,15 €
R002	Résultat de fonctionnement	135,15 €	135,15 €	100,00%	- €				135,15 €
R74	Subvention de la commune	85 000,00 €	85 000,00 €	100,00%	- €				85 000,00 €
R77	Produits Exceptionnels	250,00 €	2 112,71 €	845,08%	2 112,71 €	1 800,00 €			2 050,00 €
	Total	85 385,15 €	87 247,86 €	102,18%	2 112,71 €				87 185,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise cette décision modificative n°2.

Madame Barbazon rappelle qu'un nouveau calcul pour l'attribution des bons a été mis en place.

- 25 Euros pour les personnes ayant un reste à vivre de – de 10 euros par jour et par personne.
- 40 Euros pour les personnes ayant un reste à vivre de – de 5 euros par jour et par personne.

Le nombre de bénéficiaires est de 37 (28 personnes à 25 Euros et 9 personnes à 40 Euros).

Les bons seront dorénavant distribués 2 samedis dans le mois, les deux autres samedis resteront consacrés à la permanence.

La participation aux permanences des autres membres du CCAS est évoquée.

La mise en place d'un bon exceptionnel de 20 Euros pour les situations d'urgence (bouteille de gaz, urgence alimentaire) a été proposée.

Madame Barbazon rappelle aussi que les membres du CCAS sont soumis au devoir de réserve. La prochaine démission de Mme Claire Dehouck remplacée par Mme Sophie Sauvage, Adjointe aux finances et aux affaires sociales a aussi été évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 30.

La Vice-Présidente

N. BARBAZON


